RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence Régionale de Santé Grand Est

# Communiqué de presse

## Lutte contre l'installation du moustique tigre en Grand Est : classement du département de la Moselle en zone colonisée

***Aedes albopictus,* plus connu sous le nom de « moustique tigre », est un moustique d'origine tropicale vecteur de maladies virales telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. Outre la nuisance indéniable qu'il entraîne, il est important de lutter contre la présence de ce moustique en raison du risque épidémique qu'il représente.**

**L'Agence Régionale de Santé Grand Est a pour rôle de définir les mesures de surveillance entomologique et de lutte contre le moustique tigre sur l'ensemble du territoire de la région Grand Est.**

Le moustique tigre fait depuis 2022 l'objet d'un suivi rapproché au niveau de la métropole de Metz et sa périphérie suite à plusieurs signalements.
L'ARS Grand Est a diligenté des enquêtes de terrain pour vérifier sa présence avec la mise en place d'actions préventives, d'élimination des gîtes larvaires potentiels et d'installation de pièges pour détecter ce moustique tigre.

La confirmation de la présence du moustique tigre a été établie à Montigny-lès-Metz et Ban Saint Martin. Les enquêtes suggèrent une implantation pérenne et le développement de l'espèce sur la commune de Ban Saint Martin. Elle est donc considérée comme colonisée, entraînant le classement de l'ensemble du département de la Moselle en zone colonisée.

Ce sont donc dorénavant quatre départements de la région Grand Est qui sont considérés colonisés par le moustique tigre : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle et Moselle.

### Quelles actions suite à ce classement de la commune ?

Au printemps 2024, des actions de sensibilisation et de lutte seront entreprises en collaboration avec les autorités locales pour contenir la propagation du moustique tigre.

➔ **Pour en savoir plus sur le dispositif de surveillance, les conseils pour lutter contre la prolifération du moustique tigre : https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles**

**Les particuliers sont invités à signaler les moustiques tigres qu'ils observeraient sur la plateforme de signalement** : **https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/.**

La plateforme permet de pouvoir reconnaître le moustique et confirmer ou infirmer le signalement.

**Agence Régionale de Santé Grand Est**
Siège : 3 Boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard: 03 83 39 30 30
www.ars.grand-est.sante.fr - Suivez-nous sur Twitter : @ars_grand_est

**Contact presse**
Laura PHILIS : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

## Recommandations importantes

**Il est très important de supprimer les eaux des récipients** qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout à l'extérieur, autour de son domicile.

- **Coupelles sous les pots de fleurs, vases** : à vider régulièrement (au moins une fois par semaine) ou à supprimer.
- **Seaux, matériel de jardin, récipients divers (pneus usagés...)** : à vider, à retourner, ou les mettre à l'abri de la pluie.
- **Bidons de récupération d'eau** : les recouvrir à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, pour éviter que les moustiques puissent accéder à l'eau.
- **Bassin d'agrément** : introduire des poissons qui mangeront les larves.
- **Piscines hors d'usage** : les couvrir, évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore).
- **Ecoulement des eaux de pluie et des eaux usées** : nettoyer régulièrement les gouttières, regards, caniveaux et drainages.

**Agence Régionale de Santé Grand Est**
Siège : 3 Boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard: 03 83 39 30 30
www.ars.grand-est.sante.fr - Suivez-nous sur Twitter : @ars_grand_est

**Contact presse**
Laura PHILIS : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr